

Astuce !
Mettez ce dossier dans
votre boîte à gants

Premiers secours en cas d'accident de voiture

La journée est pluvieuse et vous devez aller faire des courses. Vous traversez le carrefour en voiture et boum ! L'autre conducteur ne vous avait pas vu. Que faire maintenant ? Remplir les papiers bien évidemment. Mais comment ? Ethias vous indique la voie à suivre....

D'abord agir, puis réfléchir

Un accident de voiture est souvent difficile à gérer psychologiquement. Vous devez pourtant essayer de régler les choses importantes au plus vite. **Songez d'abord et surtout à votre propre sécurité** : coupez le moteur, enclenchez les feux clignotants, enfillez votre gilet fluorescent et placez votre triangle à une distance de 30 à 100 mètres de votre voiture. Ensuite, rassemblez **des preuves** : notez les numéros d'immatriculation des témoins, prenez des photos de votre voiture et des éventuels autres dommages comme lunettes cassées, CD abîmés, vêtements déchirés... Lorsque vous avez recueilli suffisamment de preuves, déplacez votre voiture et les débris de la route et indiquez éventuellement leurs places sur l'asphalte avec une craie.

Appeler les secours

Des blessés ? Dans ce cas, appelez les secours. De nombreuses **bornes d'appel** installées le long des autoroutes sont prévues à cet effet. La personne qui vous répond sait **exactement où vous vous trouvez** : elle peut déterminer votre emplacement grâce à la situation de la borne. Maximum un kilomètre sépare le lieu de l'accident de la borne d'appel la plus proche. Suivez les panneaux fléchés indiquant ces bornes. Vous pouvez également contacter les services de secours **avec votre gsm** au numéro d'urgence européen **112**.



→ Le constat d'accident : quelques astuces...

Généralités

Même si la police dresse un procès-verbal, remplissez quand même toujours un **constat d'accident**. Essayez de mentionner un **maximum de détails** : coordonnées des témoins, lieu de l'accident (consultez votre gps pour les coordonnées)...

Cases 6 à 9, Coordonnées de la partie adverse

Peu importe qui est le conducteur A ou qui est le conducteur B. **Vérifiez l'identité et les données de l'assurance de la partie adverse.** Demandez à comparer les coordonnées reprises sur le constat d'accident avec celles de sa carte d'identité, de son permis de conduire et de sa carte verte. Si elles ne correspondent pas ou si les papiers ne sont pas en ordre, appelez immédiatement **la police**.

Case 14, Mes observations

Notez ici toutes les **informations supplémentaires** que vous jugez importantes, telles que, par exemple, 'j'avais la priorité', 'la partie adverse n'a pas respecté une interdiction de dépasser'... Si vous ne notez **rien** dans ces cases, votre compagnie part du principe que vous êtes **d'accord** avec la version de la partie adverse.

Case 3, Blessés

Même si vous ne ressentez qu'un léger mal de tête ou si vous avez une simple égratignure, cochez la case 'oui' et expliquez où vous êtes blessé dans la case 'Mes observations'.

Feuille 1/2

Blessé(s) même léger(s)

non oui

VÉHICULE A

6. Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance)

NOM:
Prénom:
Adresse:
Code postal: Pays:
Tél. ou e-mail:

7. Véhicule

À MOTEUR	REMORQUE
Marque, type	
N° d'immatriculation	N° d'immatriculation
Pays d'immatriculation	Pays d'immatriculation

8. Société d'assurance (voir attestation d'assurance)

NOM:
N° de contrat:
N° de carte verte:
Attestation d'assurance ou carte verte valable du: au:
Agence (ou bureau, ou courtier)
NOM:
Adresse:
Pays:
Tél. ou e-mail:
Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat? non oui

9. Conducteur (voir permis de conduire)

NOM:
Prénom:
Date de naissance:
Adresse:
Pays:
Tél. ou e-mail:
Permis de conduire n°:

Le schéma

Faites d'abord un **brouillon**. Veillez à ce que le schéma soit le plus complet possible :

- indiquez la direction des véhicules à l'aide de flèches,
- réalisez un schéma complet de la situation du trafic, avec le marquage au sol, les signaux routiers, les bacs à fleurs, le nom des rues,
- indiquez clairement quel est le véhicule A et quel est le véhicule B,
- utilisez des pointillés pour représenter le déroulement de l'accident,
- marquez un trait plein pour indiquer l'endroit où les voitures se sont arrêtées,
- indiquez où les véhicules se sont heurtés et où se situent les dommages.

S'il n'y a pas assez de place sur le constat, dessinez le schéma **sur une feuille blanche à part** et faites-la signer par toutes les parties concernées.

10. Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche (->)

11. Dégâts apparents au véhicule A:

14. Mes observations:

➔ À quoi devez-vous être attentif au moment de la signature ?

En signant le constat d'accident, **vous marquez votre accord pour la partie que vous avez complétée et la partie commune (y compris le schéma, donc)**. Si vous n'êtes pas d'accord avec la partie adverse, remplissez **chacun séparément** un constat d'accident. Faites en sorte que **toutes les données de la partie adverse** soient mentionnées sur votre constat et expliquez dans 'Mes observations' pourquoi l'autre conducteur n'a pas voulu signer le constat. Appelez également la police dans ce cas.

Avant de signer :

- ➔ Lisez attentivement le document.
- ➔ Comptez le **nombre de cases** cochées dans la partie commune.
- ➔ Veillez à ce que la partie adverse n'ait rien coché dans votre colonne.
- ➔ Ne signez le constat que lorsque tout est complété.

Après la signature :

- ➔ Ne tolérez plus aucune modification du document.
- ➔ Vous pouvez compléter le verso du document tranquillement chez vous.

Cas spéciaux

• Plusieurs parties sont impliquées dans l'accident ?

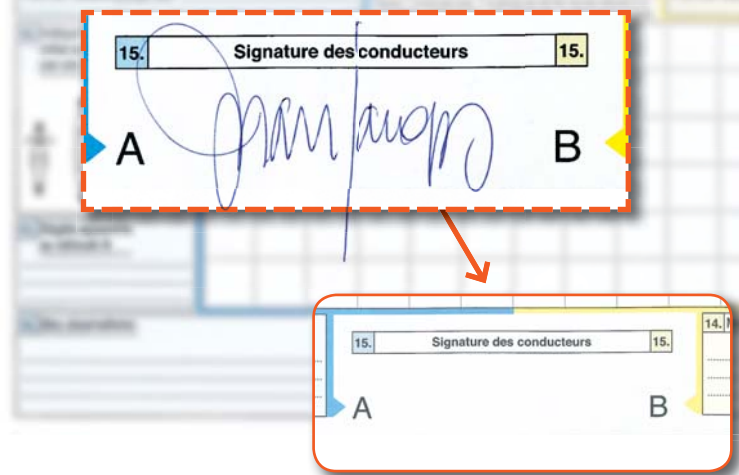
Complétez alors plusieurs constats. Veillez à prendre les coordonnées de toutes les parties concernées. Réalisez un schéma de tout l'accident et faites-le signer par tout le monde.

• La partie adverse est étrangère ?

Pas de problème : le constat d'accident est identique dans toute l'Union européenne. Prenez votre propre constat d'accident et comparez. Vous pouvez le compléter dans votre propre langue.

• Vous avez heurté un panneau de circulation ou une voiture en stationnement ?

Dans ce cas, prévenez immédiatement la police. Si vous ne vous arrêtez pas, vous commettez un délit de fuite.



Ethias : toujours accessible et dépannage rapide

Celui qui vient d'avoir un accident est souvent sous le choc et désespéré. Que dois-je faire ? Comment vais-je rentrer à la maison ? Et ma voiture ? **Appelez immédiatement notre Call Center Sinistres**. Nous vous aiderons à remplir la déclaration d'accident et vous donnerons les meilleurs conseils. Vous pouvez nous joindre par téléphone **24 heures sur 24** au numéro **04 220 34 00** !

Conseil : notez ce numéro de téléphone sur votre carte verte, afin de l'avoir toujours sous la main. Important également : mentionnez clairement, lors de votre entretien, votre adresse **e-mail** et votre **numéro de gsm**. Ainsi, nous pourrions facilement vous contacter par la suite.

Être en de bonnes mains

Que vous soyez en tort ou pas, **Ethias conduit votre voiture chez un réparateur de votre choix après un accident en Belgique et dépose vos passagers en toute sécurité chez eux**. Lorsque vous optez pour un garage de notre vaste réseau de 2.200 réparateurs agréés, votre voiture est traitée en priorité et nous vous garantissons une expertise rapide. Vous bénéficiez en outre **d'un an de garantie** sur toutes les réparations.

En toute simplicité

Revenu chez vous, vous pouvez envoyer le constat d'accident et les photos éventuelles par e-mail à **sinistresauto@ethias.be** ou par fax au numéro **04 220 34 10**. Facile et rapide ! Conservez l'exemplaire original. Si le schéma ou votre écriture ne sont pas très lisibles, mieux vaut envoyer le document par la poste. Si un problème se présente par la suite, en cours de traitement de votre dossier, n'hésitez pas à contacter Ethias.



→ Quoi qu'il arrive... chez Ethias, vous êtes bien assuré

Rouler sans soucis, cela commence par une bonne assurance. Petit rappel...



Partir bien assuré

En Belgique, tout véhicule à moteur doit être couvert par une **police Responsabilité Civile**. De cette façon, le conducteur est assuré contre tout dommage matériel et corporel occasionné à des tiers. **Chez Ethias, vous pouvez compter sur le meilleur rapport qualité-prix et d'innombrables avantages supplémentaires.** Ce n'est pas un hasard si notre assurance Auto a été récompensée par un Trophée Decavi !

Remises supplémentaires !

Outre un **Joker** et de **belles remises** pour les bons conducteurs, nous offrons également une **réduction supplémentaire** aux conducteurs qui roulent peu, ou qui adoptent une conduite écologique. Nous accordons de même des avantages aux jeunes chauffeurs.



**Garantie
Mobility**

Toujours mobile

Vous ne pouvez pas vous passer de votre voiture car vous devez aller travailler, chercher les enfants à l'école... Voilà pourquoi Ethias a conçu une garantie complémentaire qui vous permet de conserver votre mobilité : **Mobility Maxi**. Pour moins de 3 euros par mois, vous bénéficiez **immédiatement d'une voiture de remplacement** après un accident en Belgique, que vous soyez en tort ou non !



Préparé au pire

Un dossier de sinistre peut rapidement déboucher sur un **litige juridique** et, dans ce cas, les factures des avocats, des expertises et de la procédure peuvent entamer sérieusement votre budget. Voilà pourquoi il est intéressant d'étendre votre assurance avec une garantie **Protection Juridique Plus**. Une discussion survient après un accident ? L'entretien de votre voiture n'a pas été effectué correctement ? Vous avez reçu une amende injustifiée ? Nous vous apportons immédiatement une assistance juridique et ce, jusqu'à 75.000 euros !

Protection totale

Pour pouvoir prendre la route en toute tranquillité, mieux vaut opter pour une **assurance omnium**. Avec la **Mini Omnium** d'Ethias, votre véhicule est couvert en cas de vol, de car-jacking, de home-jacking, d'incendie, de dégâts occasionnés par les forces de la nature (grêle, tempête, etc.). Vous pouvez également souscrire une **Omnium Complète** : ainsi, les dommages occasionnés à votre propre véhicule sont couverts lorsque vous êtes en tort ou lorsque votre véhicule est endommagé par des inconnus (ex. délit de fuite, vandalisme). Et tout cela **sans franchise** si vous choisissez de faire réparer votre véhicule par l'un de nos 2.200 réparateurs agréés !

Conducteur assuré

Que faire en cas de dommages corporels lorsque vous êtes en tort ? Souvent, l'assurance hospitalisation refuse d'intervenir dans pareil cas... Heureusement, vous pouvez compter sur notre **Assurance du Conducteur**. Cette garantie indispensable vous offre une **protection optimale**. Nous prenons en charge tous les coûts de vos soins médicaux ou de votre incapacité de travail. Et vous bénéficiez d'une revalidation sans soucis.



Vous souhaitez un complément d'informations ou une offre de prix ? Surfez sur **www.ethias.be**, appelez le **04 220 30 30** ou passez dans l'un de nos **39 bureaux**.